

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

CORBILLON Christine, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1911-08 | Réalisation de chantiers école en aménagement paysager au parc d'agrément et de loisirs des Maisons Rouges – Signature d'une convention entre la ville des Ponts-de-Cé et le lycée agricole Le Fresne

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention du 26 septembre 2023 entre la Ville des Ponts-de-Cé et le lycée agricole Le Fresne relative à la réalisation de travaux d'aménagements dans le parc d'agrément et de loisirs des Maisons Rouges dans le quartier de la Guillebotte,

Considérant qu'il convient d'effectuer sur le même site divers travaux d'aménagements complémentaires comprenant notamment du défrichage, la création d'un muret en schiste et un enclos pour un rucher,

Considérant que pour ces travaux la Ville a proposé un partenariat sur sollicitation du lycée agricole Le Fresne,

Considérant que ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un chantier école pour lequel il y a lieu d'établir une nouvelle convention entre la Ville et l'établissement afin d'en fixer les modalités administratives, techniques et financières,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique de la Ville des Ponts-de-Cé en date du 4 novembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention proposée,**
- **Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

